BOMPAS - Commune - 09

Compte-rendu

de la séance du 30 Septembre 2026

Président de la séance : Joseph GONCALVES
Secrétaire de la séance : Stéphanie EYCHENNE

Présents : Joseph GONCALVES, Jacqueline NAVARRO, Stéphanie EYCHENNE, Cédric AUGÉ, Aurore CHAILLOU, José GONCALVES, Véronique NIITSOO, Stéphanie MENA, Bastien PERRY-SJÖBERG et Raymond LOPEZ.

Représenté : Nicolas LACOUR—PLACHCINSKI par Véronique NIITSOO.

Absent et excusée : /

Ordre du jour :

- Travaux d'éclairage public (SDE09) liés à l'opération de renforcement réseau et d'enfouissement sur la RD 618 et l'Impasse du Moulin
- Retour d'informations sur la saison estivale
- Informations diverses

I. Travaux d'éclairage public (SDE09) liés à l'opération de renforcement réseau et d'enfouissement sur la RD 618 et l'Impasse du Moulin

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué la compétence.

Le montant estimé des travaux s'élève à 14 200 €, maitrise d'œuvre du SDE09 comprise. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil départemental et du financement propre du SDE09 dans le cadre de son programme « EP Rénovation », la part restant à la charge de la commune serait estimée à 3 550 €.

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation. En fonction du cout final des travaux, une majoration de 10 % pourrait être appliquée. Si le cout final dépassait cette majoration de 10 %, une nouvelle délibération devra être adoptée.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- DEMANDE au SDE09 la réalisation des travaux présentés ;
- APPROUVE le plan de financement proposé par le SDE09 ;
- APPROUVE le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé de 3 550 € (+/- 10%) ;
- S'ENGAGE à appliquer le règlement des subventions ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026 à l'article 6558.

Résultat du vote : adopté

II. Retour d'information sur la saison estivale

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents événements intervenus durant la saison estivale, notamment en ce qui concerne les hébergements touristiques. Suite à la fin de contrat de Mélanie BATTARD en pleine saison estivale, Maëva LOPEZ, habitante de la commune, a été recrutée en CDD afin d'assurer l'accueil des gîtes et chalets, la cantine et l'entretien des locaux municipaux (mairie, école et salle ALAE). Le nettoyage des hébergements a quant à lui été confié à une entreprise située à Tarascon sur Ariège.

III. Informations diverses

- Plan communal de sauvegarde (PCS) : document obligatoire à rédiger par la mairie afin d'organiser les secours et protéger les habitants en cas de crise majeure (inondation, tempête, incendie…). Emmanuelle, la secrétaire de mairie, a débuté le travail mais il faut désormais mettre en place « les équipes terrains » ainsi que l'annuaire opérationnel. Pour ce faire, des réunions avec les élus volontaires doivent être organisées en mairie le mardi matin ou le vendredi après-midi. Il faudra notamment recenser les personnes vulnérables ainsi que les personnes et matériels « ressource » par le biais de questionnaires adressés à la population. Une étude sur les moyens d'alerte à mettre en place devra également être effectuée.
- Commission d'action sociale : réunion à prévoir afin d'organiser le repas des ainés.
- Une offre de rachat d'électricité provenant d'une centrale photovoltaïque de Val de Sos (boucle d'autoconsommation collective) a été adressée à la mairie, pour une économie annuelle de 21 % environ. D'autres solutions, comme l'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux doivent être étudiées afin de comparer et d'opter pour le dispositif qui serait le plus avantageux.
- Aménagement aire de jeux : prévoir la mise en place de bancs et le complément de structure dans la limite du budget voté.
- Point estival sur la guinguette : malgré un courrier adressé à la mairie pour des nuisances sonores, des retours globalement positifs de la part des habitants mais aussi des clients des chalets, qui l'ont mentionné dans leurs avis. Il y aura une nouvelle gérance la saison prochaine.

Séance close à 21h00

